

Abdelmajid Ezzar : Oui à l'Aleca, mais après la mise à niveau de l'agriculture tunisienne



Interrogé par la chaîne privée Elhiwar Ettounsi sur la position de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (Utap) vis-à-vis de l'Accord libre échange complet et approfondi (Aleca) en cours de négociation entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) , Abdelmagid Ezzar ,président de l'Utap, a déclaré que celle-ci ne rejette pas l'accord dans son principe mais réfute sa mouture actuelle



Rapport conjoint du quatrième round de négociation sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union européenne

[Le rapport conjoint\(en PDF\)](#)

La Tunisie doit préparer une solution alternative à l'accord ALECA proposé par l'UE, selon des experts tunisiens (SYNTHESE)

TUNIS, 2 mai (Xinhua) — Devant se parachever le 3 mai courant (démarré le 29 avril), le quatrième round des négociations entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) sur l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) ne cesse de susciter un mécontentement auprès des acteurs économiques, des professionnels sectoriels et une grande frange de la société civile et experts tunisiens, en matière de la rentabilité dudit accord qui, selon certains analystes tunisiens, risque de provoquer un effondrement économique.

A l'initiative du Centre d'études et de recherche économique et sociale (CERES), un établissement public tunisien de recherche à caractère administratif, une journée d'étude a été organisée à Tunis, avec la participation d'une pléiade d'experts concernés par ce dossier.

“Le gouvernement tunisien doit arrêter les négociations portant sur l'ALECA et préparer une solution alternative à cet accord proposé par la partie européenne”, a déclaré aux journalistes Abdallah El Malek, spécialiste tunisien en recherche économique.

Pour lui, “l'ALECA n'est pas un problème de barrières tarifaires, mais plutôt un nouveau projet de société imposé par l'UE”.

Sur un autre plan, les appels à rompre les négociations avec l'UE ont été formulés à l'issue de la présentation des résultats de trois études conçues par l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ), le cabinet de conseil irlandais Ecorys, dirigé par l'UE, ainsi qu'un bureau d'analyses autrichien.

L'une des études révèle une régression du PIB réel de 0,5% de la Tunisie s'il y a une liberté totale du commerce et de 1,5%, en cas de liberté partielle, mettant en garde contre un accroissement du chômage et une aggravation du déficit commercial.

Toutefois, les deux autres études prévoient une amélioration de la croissance du PIB à long terme (à l'horizon de 2030).

En effet, l'étude de l'ITCEQ montre que "le gain prévu en croissance économique est différencié d'une activité à l'autre, dans la mesure où il y a des activités qui vont souffrir et disparaître complètement".

Par ailleurs, l'étude Ecorys projette, pour le long terme, une hausse de 20% des exportations et une augmentation de 19% des importations. Mais, elle fait également remarquer le risque d'un solde commercial négatif.

Spécialisée en relations économique et chercheuse dans les relations internationales, Janet Ben Abdallah, a déclaré en marge de cet événement que "la conclusion de l'ALECA est très grave, car selon les règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la signature de cet accord signifie l'engagement de l'Etat tunisien à respecter les lois y afférentes".

"En cas de révision ou d'amendement, il sera obligatoire d'en revenir au Parlement européen (...) ce qui risque de toucher la souveraineté nationale tunisienne", a indiqué Mme Ben Abdallah.

Selon Jameleddine Aouididi, expert économique tunisien, l'étude d'évaluation de l'accord d'association entre la Tunisie et l'UE de 1995, réalisée par la Banque mondiale pour la période de 1996 à 2010, montre que la Tunisie a perdu 55% de son tissu industriel national, avec une réduction de 400 000 emplois.

"La signature de l'ALECA demeure ainsi une catastrophe pour la Tunisie", a-t-il commenté.

Selon l'universitaire tunisien Sami Aouadi, la majorité des organisations professionnelles et de la société civile de la Tunisie considèrent que "l'UE est un partenaire commercial historique et privilégié de la Tunisie" et que les échanges commerciaux actuels entre les deux parties doivent se développer davantage.

Cependant, "le gouvernement est appelé à veiller à la souveraineté décisionnelle, à agir uniquement en fonction des priorités nationales, à garantir la transparence absolue du processus des négociations devant être suivi par les partenaires sociaux et à envisager des accords économiques globaux et non pas uniquement commerciaux", a conclu l'universitaire tunisien.

La Tunisie, l'UE et la mondialisation

✘ Par Mohsen Tiss - 3 mai 2019

L'Economiste Maghrébin a organisé le 2 mai, en avant-première, à la veille du Forum de l'Economiste qui en est cette année à sa 21ème édition, un dîner-débat sur le thème : "La Tunisie, l'Europe et la mondialisation". Étaient présents à ce débat Khemaies Jhinaoui, ministre des Affaires étrangères, Patrice Bergamini, Ambassadeur et chef de la Délégation de l'EU en Tunisie, Pascal Lamy, ancien directeur de l'OMC, Leila Baghdadi, présidente de la Chaire de l'OMC, Geneviève Pons, DG de l'Institut DELORS et Habib Karaouli, PDG Cap Bank.

✘

Ouvrant le débat, Hédi Mechri, fondateur et directeur de l'Economiste Maghrébin, a souligné que les appréhensions des corps constitués, de la Centrale patronale, du syndicat ouvrier, de l'Union des agriculteurs, des groupements professionnels quant à l'ALECA ne sont pas illégitimes.

« L'ALECA serait le déclic en quelque sorte pour amorcer leur mutation, leur transformation à l'instar de ce qui s'était fait lors de la signature de l'Accord de libre-échange en 1995 qui avait mis en perspective, avec succès, la mise à niveau des entreprises industrielles », ajoute Hédi Mechri.

ALECA : des risques et des opportunités

✘ Khemaies Jhinaoui a souligné que la Tunisie est concernée par les nouveaux bouleversements mondiaux et cherche à se protéger. Évoquant l'impact de l'ALECA sur l'économie tunisienne, le ministre estime que cet accord est porteur d'opportunités du fait qu'il permettra de faciliter l'accès des produits tunisiens sur

le marché européen. Cependant, cet accord nécessite un débat pour identifier, avec réalisme et ambition, l'approche à suivre. « Tout au long de ce processus, nous aurons besoin d'être accompagnés. Il est nécessaire de bien comprendre qu'il nous faut ménager un temps d'adaptation, car nous sommes conscients des risques que présente cet accord », souligne Khemaies Jhinaoui.

A qui profite l'absence de l'ALECA ?



Rappelant l'importance de l'assistance technique et financière accordée par l'UE à la Tunisie, Patrice Bergamini a affirmé que l'ALECA est un facteur de mise à niveau pour bien équiper l'économie tunisienne. Toutefois, il n'a pas manqué de rappeler les mauvaises littératures quant à cet accord qui, selon ses dires, devrait être nommé différemment « A qui profite l'absence de l'ALECA ? », s'est interrogé l'Ambassadeur et chef de la Délégation de l'UE en Tunisie qui a annoncé que le 4e round des négociations s'achève aujourd'hui.

Développer les avantages comparatifs



Pour que la Tunisie profite pleinement de l'ALECA et de son voisinage, Pascal Lamy a recommandé de développer des avantages comparatifs, à savoir les libertés publiques, la qualité de son système éducatif, ses ressources humaines et la mer au vu de l'importance de l'économie bleue.

« La Tunisie doit développer davantage son système de production et bénéficier de ses avantages comparatifs, notamment en ce qui concerne ses relations avec l'Union européenne », affirme l'ancien directeur de l'OMC qui a regretté la faible intégration économique entre les économies maghrébines qui coûte annuellement de 2 à 3 points de croissance pour chacun des pays maghrébins

Intégrer les chaînes de valeur mondiales

Leila Baghdadi a, pour sa part, mis l'accent sur l'importance des chaînes de valeur internationales où la Tunisie est présente, mais seulement avec l'Europe et reste concentrée au niveau sectoriel.



Leila Baghdadi considère que les vrais défis de la Tunisie sont la diversification sectorielle, le positionnement sur certains secteurs à haute valeur ajoutée (TIC, industrie pharmaceutique...) et la montée en gamme.

Oui à l'Aleca, mais pas maintenant



Par Houcine Ben Achour

L'Aleca (Accord de libre échange complet et approfondi), on n'y échappera pas. C'est inéluctable car il est inimaginable de laisser l'intégration économique du pays à l'échelle mondiale en plein milieu du gué en se suffisant d'un avatar de libre échange réduit au seul secteur industriel et laissant hors du champ concurrentiel un énorme pan de l'activité économique qui contribue à environ 75% du PIB. Certes, tout changement, de quelque nature qu'il soit, suscite des craintes et appréhensions, même si les bénéfices qu'on peut en tirer sont conséquents. Celui qui n'ose rien, n'a rien, dit justement l'adage.

Et si aujourd'hui, plusieurs voix s'élèvent pour refuser ou dénoncer tout projet d'Aleca avec l'Union européenne (UE), voix qui semblent trouver de plus en plus d'oreilles complaisantes sinon séduites, c'est que le débat sur les enjeux d'un tel accord n'a pas été engagé avec sérieux et lucidité, mais avec des présupposés

clairement nihilistes où les raccourcis les plus sordides ont été empruntés assimilant l'intégration économique du pays à une perte de souveraineté, à un démantèlement programmé de plusieurs secteurs d'activité ou encore à un bradage du tissu productif du pays.

Curieusement, c'est cette ambiance qui a prévalu en 1993 lors de l'instauration de la convertibilité courante du dinar. Plusieurs voix avaient prédit une catastrophe économique avec la dégringolade que subira la monnaie nationale. Il n'en fut rien.

C'est d'ailleurs cette même atmosphère qui a prévalu lors de la signature en 1995 de l'Accord d'association et de partenariat avec l'Union européenne menant, au bout d'une période transitoire d'une douzaine d'années, à l'instauration d'un libre échange industriel entre la Tunisie et l'UE, débarrassé de toute barrière tarifaire. Que n'a-t-on prédit à l'époque sur l'avenir de l'industrie tunisienne. On s'alarmait de l'imminente disparition de centaines d'entreprises industrielles, de la perte de dizaines de milliers d'emploi, du développement de la précarité et de l'essor de la pauvreté. Aujourd'hui, ce sont les mêmes raisons qui sont invoquées pour remettre en cause le projet d'Aleca avec l'UE qui, il convient de le rappeler, était inscrit en filigrane de l'accord de 1995. Il constituait en quelque sorte son prolongement. On agite l'épouvantail de l'effondrement d'activités clés de l'économie tunisienne, particulièrement l'agriculture, de la remontée du chômage, du creusement des disparités régionales, etc. Et comme cela ne semble pas suffire, on tente d'aller encore plus loin en n'hésitant pas à remettre en cause l'Accord de libre échange industriel avec l'Union européenne de 1995 en distillant l'idée que la révolte de janvier 2011 en est la conséquence.

L'Accord d'association et de partenariat avec l'UE aurait-il été si catastrophique que ne le laisse penser les opposants au projet d'Aleca ? Rien n'est moins sûr. Plusieurs données tendent à montrer que l'Accord de libre échange a, au contraire, permis un développement de l'industrie du pays. Durant la période de démantèlement des barrières tarifaires, entre 1998 et 2010, le nombre des entreprises industrielles a augmenté de 35%. On a recensé plus de 21.000 créations nettes d'entreprises industrielles au cours de cette décennie. Le nombre d'entreprises à participation étrangère a triplé au cours de cette période et le

nombre d'entreprises non-résidentes a été multiplié par 6. L'emploi salarié dans le secteur industriel est passé de 312.000 en 1998 à plus de 458.000 en 2010. Manifestement, le démantèlement programmé du tissu industriel du pays n'a pas eu lieu.

Et ce n'est pas tout. Le volume d'échanges de biens entre la Tunisie et l'UE est passé de 13 milliards de dinars en 1998 à plus de 39 milliards de dinars en 2008, alors que le déficit de la balance commerciale est demeuré, bon an, mal an, dans une fourchette de 2-3 milliards de dinars durant cette période. Quant à l'endettement du pays, il ne s'est pas creusé. Selon les statistiques de la Banque centrale de Tunisie, le taux d'endettement est passé de 46,8% à 42,6% au cours du démantèlement. D'autre part, on aurait pu craindre que le démantèlement tarifaire n'ait un important impact sur les recettes du budget de l'Etat et ne provoque en conséquence un creusement du déficit budgétaire. Cela aussi ne s'est pas produit. A la veille du démantèlement total des tarifs douaniers pour les produits industriels, le déficit du budget de l'Etat n'équivalait qu'à 2,5% du PIB.

Si tout cela porte à croire que l'Accord d'association avec l'Union européenne est un échec. Sa réussite tiendrait certainement du miracle.

A ce stade, il serait opportun de s'interroger non pas sur le bilan de l'accord de libre échange de 1995, mais de poser la question suivante : que serait devenue l'économie du pays sans cet accord ? Malheureusement, cela est impossible à matérialiser, encore moins à quantifier.

La libéralisation du marché des produits de l'agriculture et de la pêche, comme celui de certaines activités de services peut constituer une opportunité d'améliorer sensiblement le rendement de ces secteurs et branches d'activités.

Il ne faut pas se bercer d'illusions, la Tunisie est un pays qui demeurera pour longtemps structurellement importateur de produits agricoles de base. Les bouleversements climatiques qui se profilent, conjugués à sa position géo-climatique, en zone semi-aride, fragilise ses perspectives de développement

agricole compte tenu de l'évolution de ses ressources hydrauliques. L'agriculture se nourrit d'eau. En matière de production céréalière, la Tunisie est structurellement dépendante des importations. En matière de culture maraîchère, quel opérateur assez fou oserait importer de la tomate d'Espagne, des melons de France ou des raisins d'Italie? A ce niveau, le pays demeure encore largement compétitif.

Au niveau de l'élevage, un démantèlement des barrières tarifaires des intrants nécessaires à cette filière constitue une opportunité de gagner en rendement et en revenu. A ce stade, on peut multiplier les exemples d'opportunités que peut offrir un Aleca minutieusement préparé. Il est en effet hasardeux qu'on puisse se lancer dans des négociations sur un accord sur le libre échange dont les effets sur ses ressources budgétaires sont évidents alors qu'en même temps on ferraille pour réduire les déficits jumeaux de budget et de paiements courants. Il est aussi hasardeux, sinon inconséquent, de négocier un démantèlement tarifaire sur les produits agricoles alors que le pays est engagé dans une énorme opération de recensement du secteur agricole dont les résultats pourraient fournir de meilleurs éléments de négociation.

Le pays tente de se relever avec toutes les peines du monde de la crise économique. L'Aleca ne peut constituer une priorité. Mais maintenant. Pas encore.

ALECA : Les fabricants des médicaments appellent à exclure le secteur pharmaceutique de l'accord



La présidente de la Chambre Nationale de l'Industrie Pharmaceutique, Sara Masmoudi a indiqué que les fabricants des produits pharmaceutiques refusent les propositions de l'ALECA relatives au secteur des médicaments.

Lors de son intervention dans l'émission Politica ce jeudi 2 mai 2019, Masmoudi a expliqué que ce traité va fragiliser l'industrie pharmaceutique en Tunisie.

Les médicaments génériques ne seront plus fabriqués en Tunisie, ce qui privera les Tunisiens d'acheter les médicaments à des prix raisonnables, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, la présidente de la Chambre nationale de l'Industrie Pharmaceutique a appelé à exclure le secteur pharmaceutique de cet accord.

Rencontre entre les représentants de la société civile et les négociateurs tunisiens et européens en marge du 4ème round

Tunis, Cité de la Culture, Mardi 30 avril 2019

En marge des travaux du 4ème round des négociations entre la Tunisie et l' UE sur l'ALECA qui s'est tenu du 29 avril au 3 mai 2019 à la Cité de la Culture à Tunis, la Présidence du gouvernement a organisé une rencontre avec les représentants de la société civile le mardi 30 avril 2019 à la cité de la Culture de Tunis, sous la présidence de M. Hichem Ben Ahmed, Ministre du Transport et Chef négociateur de l'ALECA du côté tunisien et de

M. Ignacio Garcia Bercero, Directeur à la Commission européenne du côté européen.

[le compte rendu \(en Format PDF\)](#)



Atelier de restitution des résultats des travaux de la deuxième phase de l'étude d'analyse d'écart et

d'impact en matière des marchés publics

Tunis, vendredi 22 mars 2019

La Présidence du Gouvernement a organisé, vendredi 22 mars à Tunis, une rencontre avec les représentants de la société civile sur les résultats des travaux de la deuxième phase de l'étude d'analyse d'écart et d'impact en vue d'un rapprochement réglementaire tunisien vers les normes internationales et de l'UE en matière des marchés publics pour la préparation des négociations à propos de l'ALECA.

[le programme \(en Format PDF\)](#)

[le compte rendu \(en Format PDF\)](#)

-
-
-
-
-
-
-

Atelier de travail sur « Rapprochement Réglementaire

:Expériences, Approches et Modalités »

Tunis, Vendredi 8 Février 2019

Dans le cadre du renforcement des compétences dans le domaine du rapprochement réglementaire, la Présidence du Gouvernement a organisé un atelier de travail sur « Rapprochement réglementaire :Expériences, Approches et Modalités » et ce le vendredi 8 février 2019. Les travaux de cet atelier ont été animés par Mr Douma Wybe expert international en matière de rapprochement réglementaire notamment dans les pays de l'Europe et de Mr Bessam Karray, Bassem Karry, universitaire et expert tunisien dans le cadre des études et des travaux sur l'ALECA.

Ont assisté à cet atelier, outre les négociateurs tunisiens, des représentants de la société civile

[le programme \(en Format PDF\)](#)

[le compte rendu \(en Format PDF\)](#)



Echange d'expériences avec les pays signataires des ALECA avec l'UE : Visite d'étude en Géorgie



Tbilissi 12-14 mars 2019

Dans le cadre d'échange d'expériences avec les pays signataires des Aleca et suite à la visite en Tunisie des chefs négociateurs de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine en juin 2018, une délégation des négociateurs tunisiens a effectué une visite d'étude en Géorgie du 12 au 14 mars 2019 .

[Le compte rendu](#)